

Réunion du lundi 20 novembre 2017 à 8h45 dans les locaux de Matel

Un Comité directeur exceptionnel élargi a lieu ce jour. Proposition de présidence tournante, aujourd'hui A. Orgéas. .

A. Orgéas rappelle que la réunion de ce jour fait suite à la réunion tenue en mairie de Roanne le 9 novembre dernier à laquelle les représentants du club (comité de gestion) s'étaient rendu en vue de recueillir la signature du maire sur la convention concernant l'hébergement du club. Un autre rappel est fait pour la clarté du débat qui va suivre. Il s'agit de ne pas confondre:

- Le comité de section MGEN composé d'élus qui se réunissent à St Etienne et qui élisent le président de section.

- Le comité de gestion qui regroupe les représentants des retraités de la Loire. Il a 2 antennes : l'une à Roanne l'autre à t Etienne. En font partie :

Marthe Vignon, Roger Tarian, Jean Pierre Cartier, le responsable et le trésorier de l'antenne de St Etienne du club et plusieurs membres du Comité de section dont Thierry Gros.

La Convention avec la mairie:

Elle nous permet d'être hébergés dans des locaux municipaux. Il y en avait déjà une dès 1981, signée par J. Auroux. Cette dernière a été dénoncée d'où ce nouveau projet. (Il y avait eu, dans le passé, des avenants à cette convention de 1981.)

Le nouveau projet avait été approuvé par la section de la Loire et cette nouvelle convention signée pour 3 ans par le président de St Etienne. Le paiement de charges était prévu dans la convention.

En fait, le 9 novembre dernier, lors de la réunion en mairie, il a été annoncé qu'il fallait que le club quitte Matel pour la rentrée de septembre 2018 et que la convention ne serait pas signée par le maire de Roanne. La raison : créer à Matel un pôle culturel pour héberger les compagnies de théâtre.

Marthe s'élève contre le procédé. Elle souligne que le fait que tous les membres du club ne sont pas de Roanne est invoqué pour nous faire quitter les lieux.

R. Tarian demande, qu'avant que la discussion ne s'engage, soient évoquées les relations avec la MGEN à St Etienne.

Il souligne que 404 personnes ont acquitté leur participation à Roanne; 67 pers.n'en sont pas encore à jour. Il y a 19 nouveaux adhérents.

Ne souhaitant plus avancer d'argent pour acquitter des frais de fonctionnement, il remettra les chèques à Y. Garnier, président de section, quand ce dernier viendra à Roanne pour assurer ses cours à l'université. C'est le seul moyen pour lui de ne pas attendre longtemps le remboursement des frais avancés (2 mois).

Il tient à exprimer ses inquiétudes et pose la question suivante : où va aller cet argent?

Il n'y a eu aucune dépense à ce jour sauf pour l'atelier lecture de JC Périssé.

L'atelier reliure a demandé un bon de commande : Roger Tarian a envoyé un mail à Y.

Garnier pour le réclamer. Il lui a été répondu qu'il n'était pas possible de le lui expédier.

Délai trop court ! C. Raymond, trésorière de la section, a eu la même réaction qu'Y. Garnier.

A la veille des vacances Y. Garnier a appelé R. Tarian qui précise que la voix du président était celle d'un chef d'entreprise qui n'admet aucune remarque... Le message : « il aurait fallu envoyer la VDC ! ». Y Garnier dit en substance : "ce que vous avez fait c'est inadmissible"... "la VDC ns allons l'envoyer nous!!!" (Nous = St Etienne)

R. Tarian ne voulant engager aucune dépense, la solution serait de remettre en fonction le compte au Crédit Mutuel et de l'utiliser. Par ailleurs, aucune consigne concernant l'engagement des dépenses n'a été donnée. C. Raymond a prétendu que des "consignes avaient été données oralement"

R. Tarian craint que le reliquat de notre argent ne parte dans le budget général et qu'on soit floués.

A. Orgéas fait alors remarquer que l'antenne de St Etienne « continue à utiliser son compte au Crédit Mutuel... qu'il y a donc 2 poids et deux mesures ». « Nous sommes pris en étau entre une présidence rigide au niveau de la section et une ville de Roanne qui nous met dehors. Se pose donc le problème de la survie du club. »

A. Orgéas souhaite évoquer les courriers envoyés au national MGEN.

Une question est posée : « si on utilisait le compte au Crédit Mutuel est-ce que la MGEN nous rembourserait? R. Tarian répond que non. Il souligne que le but de la circulaire était de déposséder les clubs de leur trésorerie.

D. Bégard pense que la MGEN n'a rien à dire sur l'utilisation du compte au Crédit Mutuel et précise que ce compte a plusieurs sous comptes.

A. Orgéas propose de ne pas remettre les chèques d'adhésion à ST Etienne, de les bloquer en attendant de recevoir des consignes claires et écrites de ST Etienne.

R. Fréry remarque qu'à la mise en place du cpte 81 il aurait dû être prévu un responsable pour gérer ce compte, avec possibilité de délivrer des « bons pour achats » ?

A. Orgéas répond que la MGEN n'a pas assez d'autonomie elle-même pour envisager cela. Tous les clubs ne fonctionnent pas de la même façon. Pourquoi ce qui n'est pas possible dans la Loire est possible ailleurs? Nous nous trouvons dans un vide juridique.

JP. Cartier rappelle que le Comité Départemental de Gestion devait se réunir et que cela n'a pas été le cas.

Il est fait remarquer que les relations s'enveniment avec Y. Garnier et qu'il faudrait changer de mode de relation.

T. Gros annonce que mercredi 22 novembre 2017 aura lieu un Comité de Section mais que depuis le 28 août la directrice à St Etienne est en arrêt de travail. La Section est dans l'embarras.

Un vote est proposé : doit-on remettre ou pas les chèques à Y. Garnier ?

L'assemblée décide qu'ils doivent être conservés temporairement en attendant la réaction de la MGEN de St Etienne. D'autant plus que n'ont pas été acquittées les factures concernant la location de la salle Fontalon pour l'AG, les intervenants des animations du jeudi 19 octobre ni les factures présentées.

Les Locaux:

Que faire vis à vis ville de Roanne? Nous ne sommes pas le seul club dans cette situation. Des clubs sportifs le sont aussi.
Mmes/Mrs Guillermin, Capitan, Suchel mercier, Murzi adjoint aux associations étaient présents à la réunion en mairie.

R. Fréry propose un document qu'il a rédigé pour présenter le club au maire de Roanne .
Il s'agit de présenter :

- les membres, leur rôle, leur nombres,
 - de détailler activités du club, savoir être et faire que ns désirons transmettre,
 - d'insister sur la solidarité inter générationnelle.
 - de détailler nos besoins en locaux.
 - d'envoyer un courrier à la municipalité, à agglomération et aux associations amies ainsi qu'aux autres associations écartées de leurs locaux.
 - de faire ressortir l'impact sur la vie économique et culturelle du Roannais.
 - Il suggère de prendre contact avec autres communes pour rechercher un hébergement.
- Sinon il faudra faire une conférence de presse.

A. Orgéas rappelle que pour la mairie nous ne sommes pas une association loi 1901 mais une association de St Etienne : l'émanation d'une mutuelle.

T. Gros : a demandé que faire à St Etienne. Il rapporte que le Président se renseigne de son côté pour savoir quel budget on aurait pour se loger dans le privé. Le président propose qu'on devienne en dernier ressort, une association loi 1901.

Il est ensuite donné lecture de la lettre au national concernant une régie d'avance.

J. Delorme lit la lettre signée par responsables d'ateliers adressée par voie hiérarchique au national via Y. Garnier pour faire ressortir rôle club. A faire mettre par Armand sur le blog.

Il est décidé que des volontaires (D. Begard, R. Tarian, A. Bayon, Jeanine Desroches, M. Vignon, R. Fréry, A. et J. Orgéas) se réuniront dans un premier temps pour écrire à Y. Garnier et lui demander de se manifester auprès de la mairie de Roanne pour plaider la cause du club en souhaitant qu'une délégation se rende en mairie, avec lui, pour rencontrer le maire de Roanne.